



DEMANDE D'AIDES À L'AUTONOMIE À DOMICILE

POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE 55 ANS ET PLUS

AISNE.com
LE DÉPARTEMENT

*des démarches
simplifiées !*



APA

ALLOCATION
PERSONNALISÉE
D'AUTONOMIE



www.aisne.com

VOUS SOUHAITEZ RESTER À DOMICILE ET ÊTRE AIDÉ DANS LES ACTES DE LA VIE COURANTE ?

VOUS VOULEZ DEMANDER DES AIDES À L'AUTONOMIE POUR UN PROCHE ?



UTILISEZ LE NOUVEAU FORMULAIRE IMPRIMÉ
DE DEMANDE D'AIDES À L'AUTONOMIE À DOMICILE



LES AIDES

Si vous avez 55 ans ou plus et résidez dans l'Aisne, vous pouvez demander l'une de ces prestations :

- ✓ **l'aide Bien Vieillir Chez Soi (BVCS)**,
versée par la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail)
pour les personnes à partir de 55 ans
- ✓ **l'aide Accompagnement À Domicile des Personnes Âgées (AADPA)**,
versée par la MSA (Mutualité Sociale Agricole) pour les personnes à partir
de 55 ans
- ✓ **l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**,
mise en place par le Département pour les personnes à partir de 60 ans

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Vous pouvez télécharger et imprimer le formulaire papier « Demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées » sur le site du Département : <https://aisne.com/a-votre-servicepersonnes-ageesvivre-chez-soi/dossier-de-demandes-daides-a-lautonomie-daa-des>

ou retirer une version papier dans les Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS) du Département, les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) ou les Espaces France Services.

Complétez le dossier de demande et le certificat médical (ce document est facultatif mais recommandé en cas de troubles cognitifs).

Retournez l'ensemble par voie postale à l'adresse indiquée dans le dossier. Si votre situation dépend finalement de la caisse de retraite, les services du Département transmettront votre dossier au bon organisme.

Vous recevrez à domicile la visite d'un évaluateur (assistant social, infirmier...) afin d'affiner le degré d'autonomie et de construire un plan d'aide personnalisé. Vous pourrez le valider ou demander une nouvelle proposition. Une fois le plan validé, une notification vous est adressée et vous pouvez mettre en place les aides (portage de repas, intervention d'une aide à domicile, etc.).

COMPRENDRE

LA DEMANDE D'AIDE À L'AUTONOMIE EN 4 ÉTAPES

1

RDV SUR LE SITE
www.aisne.com

TÉLÉCHARGEZ & IMPRIMEZ
le dossier de demande (DAA)
ou retirez une version papier
près de chez vous
(adresses sur le site)

2

RÉPONDEZ
OUI OU NON

À 4 QUESTIONS :
Le demandeur peut-il :

- Se lever seul ?
- S'habiller seul ?
- Faire sa toilette seul ?
- Manger seul ?

3

UN PROFESSIONNEL
VOUS PROPOSERA
UN RDV À DOMICILE
POUR ÉVALUER
VOTRE SITUATION

4

DES AIDES POUR CHAQUE SITUATION



CONTACT

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Politiques de l'Autonomie et de la Solidarité
Service Accès aux Droits des Usagers

28 rue Fernand Christ - 02011 LAON cedex

 03 23 24 99 66  sadu@aisne.fr

+ D'INFOS SUR
www.aisne.com



FLASHEZ-MOI !



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L' AISNE



DEPARTEMENTDEL AISNE

